



BIKE & RUN

Marignane

Dimanche 30 Janvier 2022

Dossier coureurs

Départs de la Colline Notre Dame
XS, S et courses jeunes



Organisé par le Club
MARIGNANE TRIATHLON

Renseignements:

Page 1

1- Prise en compte des prescriptions liées au risque sanitaire

Volet sanitaire :

Tous les participants devront respecter les conditions en vigueur au 30/01/2022. A ce jour, ci-dessous les prescriptions à respecter :
Le port du masque sera obligatoire excepté au moment de la course.

DANS L'ESPACE PUBLIC		
Manifestation autorisée ou déclarée accueillant au moins 50 participants par épreuve	PASS SANITAIRE sportifs amateurs	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.

* Les salariés et bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les 50 personnes accueillies

Le décret n° 2021-699 modifié prévoit dans son article 47-1 les conditions d'utilisation du Pass Sanitaire. Qu'est-ce que le Pass Sanitaire ? Le pass sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application Tous Anti Covid) ou papier, d'une « preuve sanitaire », parmi les trois suivantes :

- 1° Le résultat d'un examen de dépistage RT-PCR ou d'un test antigénique (permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2) réalisé moins de 24 heures avant l'accès à l'établissement, au lieu ou à l'évènement ;
- 2° Un justificatif du statut vaccinal, attestant d'un schéma vaccinal complet de l'un des vaccins contre la Covid-19 ayant fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché délivrée par l'agence européenne du médicament, soit 14 jours après la seconde injection pour la majorité des vaccins à l'exception de « Covid-19 vaccine Janssen » qui est de 28 jours après une unique injection, et soit 14 jours après la seule injection post infection à la Covid-19 réalisée entre 3 mois et 6 mois après l'infection.
- 3° Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 délivré sur présentation d'un document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT-PCR ou à un test antigénique réalisé plus de 11 jours et moins de 6 mois auparavant.

Vérification par l'organisateur via l'appli pour l'organisateur TAC Vérif est une application qui permet de vérifier le statut sanitaire d'une personne en flashant les différents documents présents dans le carnet de #TOUS Anticovid. Lorsqu'un point vert apparaît, le Pass Sanitaire est valide

Aucun paiement le jour de la course même pour les clubs. TOUS LES DOCUMENTS DEVRONT ETRE A JOUR SUR LE SITE EVENTICOM. <https://eventicom.fr/>

Pour les clubs : Un seul encadrant récupérera les dossards.

Les puces seront enlevées par le concurrent dès l'arrivée et posées dans un bac prévu à cet effet.

Un protocole de remise de récompense adapté sera mis en place afin d'éviter un regroupement.

4 ; PROGRAMME :

4-1; Horaire, Dimanche 30 Janvier 2022

7h45 : Accueil des participants et retrait des dossards XS et S. Accès par SAS.
7h50 : Ouverture aire de transition XS et S
8h30 : Clôture retrait des dossards XS et S
8h40 : Accueil des participants et retrait des dossards "jeunes". Pour les clubs, un encadrant pour les retraits.
8h40 : Fermeture aire de transition XS et S
8h45: Briefing XS et S
8h55 : Mise en place sur les lignes de départ. S
9h00 : Départ des coureurs pour course S
9h05 : Départ des coureurs pour course XS
9h30 : Ouverture aire de transition "jeunes"
9h50 : Clôture retrait des dossards "jeunes"
10h30 : Fermeture aire de transition "jeunes"
10h15 : Briefing jeunes
10h30 : Fin de la course XS et S.
11h00 : Départ jeunes mini poussins et poussins
11h20 : Fin de la course mini poussins et poussins
11h30 : Départ Pupilles
11h50 : Fin de la course Pupilles
12h00 : Départ Benjamins
12h30 : Fin de la course benjamins

4-2 ; Lots et Récompenses :

- Coupes aux premiers de chaque catégorie : Masculin / Féminin / Mixte pour "S", "XS" "Jeunes"
et Scratch uniquement pour le "S"

4-3 ; Quelques précisions utiles aux participants :

Dossards : Vous devez impérativement placer votre dossard **devant** votre tee-shirt.

Vélo : Une étiquette correspondant à votre numéro de dossard devra être collée sur votre vélo.

5 ; REGLEMENT :

Article 1 Parcours :

Les parcours d'une distance de 15 Kms en 3 boucles pour le format « S », de 10 kms en 2 boucles pour le format « XS » et de 2 kms en 1 boucle pour les mini poussins et poussins, de 4 kms en 2 boucles pour les pupilles (prologue 300m) et benjamins (prologue 600m), est tracé sur un circuit vallonné de la colline Notre Dame de Marignane.

Article 2 Sécurité :

La course se déroule sur des chemins de terre, fermés à la circulation. Le port du casque homologué pour le vététiste et le coureur est obligatoire. Les suiveurs en vélo ou en courant sont interdits.

Article 3 Dossards :

Le dossard doit être visible sur le devant des 2 équipiers.

Article 4 Départ :

Le départ se fera en 2 temps. Dans un premier temps les coureurs devront réaliser un prologue de 600 mètres pour XS, S et Benjamins et de 300 mètres pour 'mini poussins, poussins et pupilles avant de récupérer leurs vététistes dans une zone dite « Zone de transition ».

Article 5 Course :

L'alternance des équipiers est libre avec possibilité de ne pas rester groupés.

Il y a deux zones de regroupement balisées par tour XS et S et une zone de regroupement par tour pour les "jeunes" (Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle côte à côte, avec leur vélo

Pour être classé, l'équipe devra passer la ligne d'arrivée groupée avec le vélo (rassemblement obligatoire dans la zone des 100 mètres finaux). Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.

Au delà de 1h30 sur course "S" et "XS" les équipes seront déclarées hors courses et hors classement

Article 6 Ravitaillement :

Sur le parcours et à l'arrivée si les conditions le permettent.

Article 7 Interdictions :

Pousser, s'accrocher et utiliser le vélo en même temps.

D'abandonner le vélo, Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

D'utiliser tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance et/ou soulager l'effort du participant. Une zone de contrôle technique est prévue sur le site

Article 8 Sanctions :

Elles sont appliquées par des arbitres.

Le carton jaune signale un avertissement, le carton rouge entraîne automatiquement la disqualification.

Article 9 Responsabilité :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé, de vol ou perte d'objets, d'accident provoqué par le non respect du code de la route, des consignes de l'organisateur ou du service médical. Les organisateurs s'accordent le droit de modifier le parcours en cas de force majeure. En cas d'annulation de la course dont la responsabilité n'incombe pas à l'organisateur (cas de force majeur, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décisions des autorités administratives ...) aucune inscription ne pourra être remboursée, le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement

Article 10 Santé :

Les concurrents attestent sur le bulletin d'engagement de leur bonne forme physique et dégage de fait l'organisation de toute responsabilité médicale.

Justificatifs : pour les licenciés, licence FFTRI en cour de validité, Pour les non licenciés, certificat médical datant de moins de 1 an, avec la mention : « ne présente pas à ce jour de contre indication apparente à la pratique du sport en compétition ». OU licence d'équivalence en cour de validité (voir en annexe les licences valides pour participer à un Bike and Run)

Pour tous les mineurs une autorisation parentale pour contrôle antidopage, et autorisation de participer a l'épreuve. Pour le contrôle anti-dopage suivant réglementation 2018 page 39 Art 232-58 du code du sport

Article 11 Engagements :

“S” et “XS” : inscription **uniquement sur site “Eventicom”** avant le 26/01/2022 à 22h (150 équipes maximum).

“Jeunes” : inscription **uniquement sur site “Eventicom”** avant le 26/01/2022 à 22h

“XS

- Licenciés FFTRI : 15€ par équipe
- Non licenciés : 15€ par équipe
- + pass compétition 2 € par équipier non licenciés

“S

- Licenciés FFTRI : 25€ par équipe
- Non licenciés : 25€ par équipe
- + pass compétition 2 € par équipier non licenciés

“Jeunes”

- Licenciés FFTRI : 10€ par équipe
- Non licenciés : 10€ par équipe
- + pass compétition 2 € par équipier non licenciés

Article 12 : les puces de chronométrages seront à restituer après l'épreuve. Le cas échéant une facture de 70€ sera adressée au participant concerné.

6 ; **Barèmes – Tarifs :**

6-1 ; Barème engagement par équipe “S” et “XS”:

(Tarif en Euros par équipe, hors frais d'inscription du site “Eventicom”)

“S” et “XS”	1 er équipier	Licenciés				Non Licenciés			
		Minimes à junior		Sénior et Master		Minimes à junior		Sénior et Master	
2 eme	équipier	XS	S	XS	S	XS	S	XS	S
Licenciés	minimes à junior	15	25	15	25	17	27	17	27
	sénior Master	15	25	15	25	17	27	17	27
Non Licenciés	minimes à junior	17	27	17	27	19	29	19	29
	sénior Master	17	27	17	27	19	29	19	29

Attention format " S" non accessible aux minimes

6-2 ; Barème engagement par équipe 'Jeunes' : (Tarif en Euros par équipe)

'jeunes'	1 er équipier		
	licencié	non licencié	
2 eme équipier			
licencié	10	12	
non licencié	12	14	

7 ; RETRAIT DES DOSSARDS :

Individuels : retrait sur présentation justificatif de licence valide et d'identité

Clubs : **une personne mandatée retirera la totalité des dossards et signera la feuille d'émargement**

Pour les clubs : une personne mandatée retirera la totalité des dossards et signera la feuille d'émargement pour son club,

Cette personne est de ce fait responsable de l'identité et de la validité des licences des concurrents de son club ainsi que de l'autorisation pour les mineurs de l'autorisation de l'autorité parentale pour le contrôle suivant réglementation 2018 page 39 Art 232-58 du code du sport

8 ; DOCUMENTS à joindre pour une inscription :

8-1 ; Licenciés: N° de licence, sexe et justificatif d'identité, ainsi que l'Autorisation parentale (art R232-52 du code du sport) Lors d'un contrôle antidopage d'un mineur ou d'un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle

8-2 ; Non Licencié :

La photocopie d'un certificat médical datant de moins de 1 an au jour de l'inscription, avec la mention : « ne présente pas à ce jour de contre indication apparente à la pratique Sport en compétition. (Formulaire en annexe). Le pass compétition dument complété sur le site FFTRI. **TOUS les documents sont à déposer sur le site Eventicom sans quoi l'inscription ne pourra être validée.**

8-3 ; Pour tous : le bulletin d'inscription (Formulaire en annexe)

Le montant de l'engagement : "Jeunes" (selon Barème ci-dessus)

8-4 ; Pour les mineurs non-licenciés : Autorisation parentale (art R232-52 du code du sport) Lors d'un contrôle antidopage d'un mineur ou d'un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. L'autorisation parentale pour participer au B&R (Formulaire en annexe)

9 Annexes :

9-1 Autorisation parentale pour les mineurs

Equipier 1

J'autorise mon enfant mineur..... à participer le 30 janvier 2022 au **BIKE & RUN de Marignane** et dégage les organisateurs de toutes responsabilités.

Mme ou M..... Le / / 2022

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Equipier 2

J'autorise mon enfant mineur..... à participer le 30 janvier 2022 au **BIKE & RUN de Marignane** et dégage les organisateurs de toutes responsabilités.

Mme ou M..... Le / / 2022

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

9-2 Autorisation parentale contrôle anti dopage pour les mineurs

Autorisation parentale (art R232-52 du code du sport) Lors d'un contrôle antidopage d'un mineur ou d'un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Je soussigné,

Nom

Prénom :

père, mère, tuteur¹ de l'enfant, Nom

Prénom :

Autorise le personnel médical accrédité consulté pour les prélèvements en vu contrôle antidopage, à procéder aux seuls prélèvements nécessaires au contrôle,

A

Le

Signature des parents ou du représentant légal

Fait pour valoir ce que de droit

Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

1 : rayer les mentions inutiles

9-3 ; Certificat médical :



CERTIFICAT MEDICAL

A remplir par le médecin

Je soussigné(e) Docteur _____ ,

certifie que l'état de santé

de Mr / Mme / Mlle * _____ ,

ne présente pas à ce jour de contre indication apparente à la pratique du Sport en compétition

A _____ LE ____ / ____ / _____

Signature et cachet obligatoires

* rayer les mentions inutiles

9-4 ; Licences valides : pour participer à un Bike and Run (attention pour certaines certificat médical à fournir)

Type de licence	Accès	Certificat médical	Pass Compétition
Fédération Française de Triathlon : licence "compétition"	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon : licence loisir « certificat médical compétition »	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Triathlon : licence loisir « certificat médical entraînement »	Manifestations compétition	Obligatoire(5)	Obligatoire
Fédération Française de Triathlon : licence compétition Paratriathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire (1)(2)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire (2)
Union Nationale du Sport Scolaire (1)	Manifestations compétition	Obligatoire(5)	Pas nécessaire
Fédération Française du Sport en entreprise	Uniquement épreuves "jeunes et/ou distance "XS"	Obligatoire(5)	Pas nécessaire
Fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union (3) (4)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire mais Pass ITU obligatoire

(1) Autorisation de participer à la compétition signée du Chef d'Etablissement (Président de l'A.S.) ou de son représentant. En cas d'accident, la déclaration sera faite par l'établissement.

(2) sauf les compétitions de Triathlon et Duathlon « Distance S » et « Distance M », agréées par la Fédération Française du Sport Universitaire et la Fédération Française de Triathlon. (Sélectifs et Finale de Championnat de France).

(3) Hors épreuves internationales Elite et/ou Groupe d'âge au titre de la Fédération Française de Triathlon,

(4) Hors épreuves strictement réservées aux licenciés titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon.

(5) Certificat médical de non contre indication de le pratique du sport (ou a défaut de la discipline concernée) en compétition de moins d'un an au jours de l'épreuve.

10 ; PARCOURS/

10-1 ; Parcours : “S” et “XS”



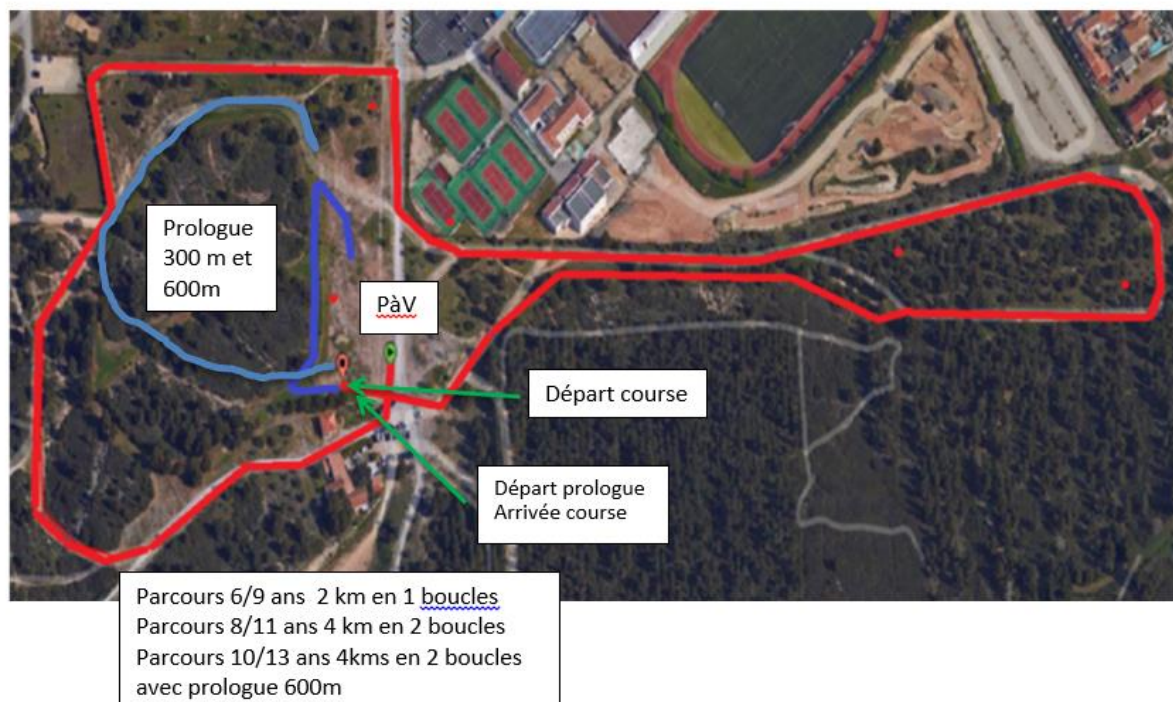
- Prologue de 600 mètres pour le coureur à pied (sens aiguille d’une montre)
- Boucle de 5000 mètres à parcourir 3 fois pour le format « S » et 2 fois pour le « XS » (sens inverse aiguille d’une montre)

10-2 ; Parcours de replis en cas de sol glissant “S” et “XS”

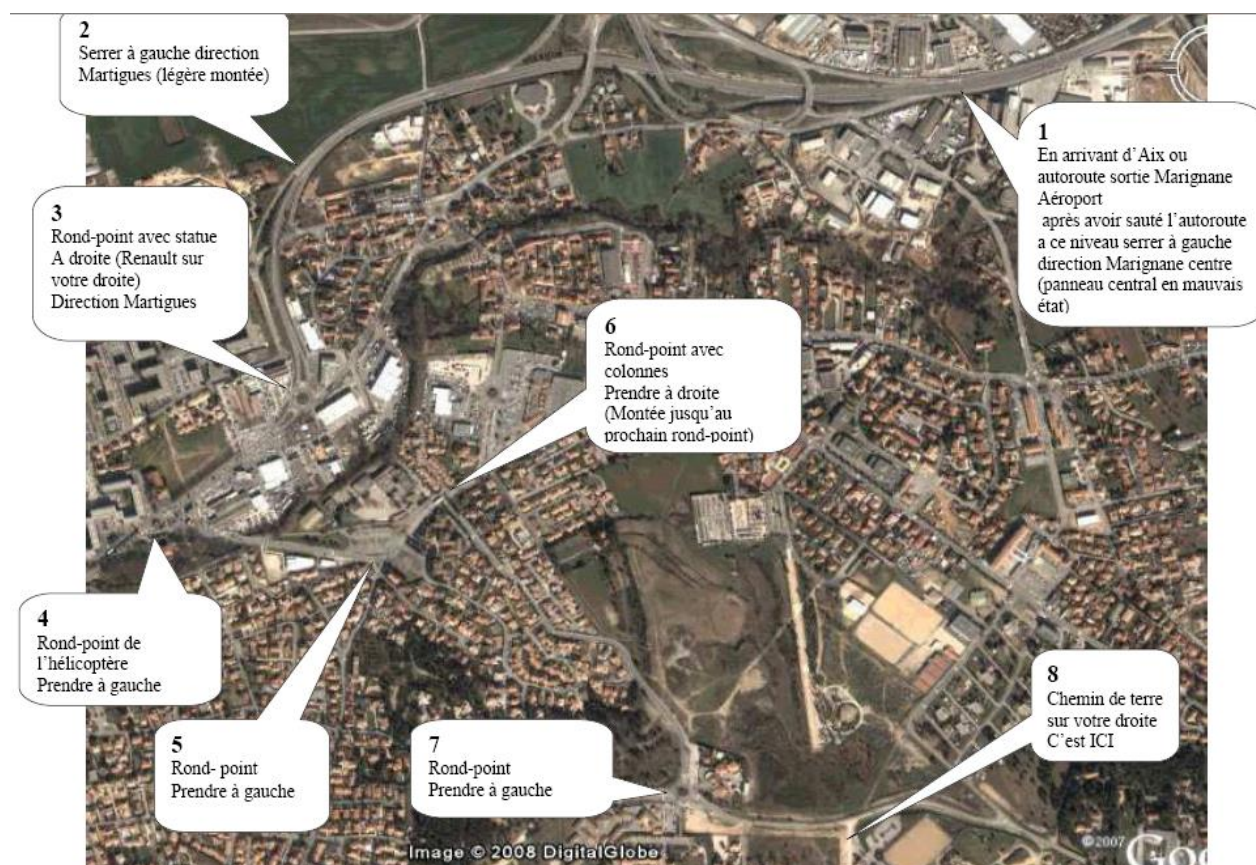


Parcours de replis

10-3 ; Parcours "jeunes" :



11 ; PLANS :



11-2 ; Plan Général Site



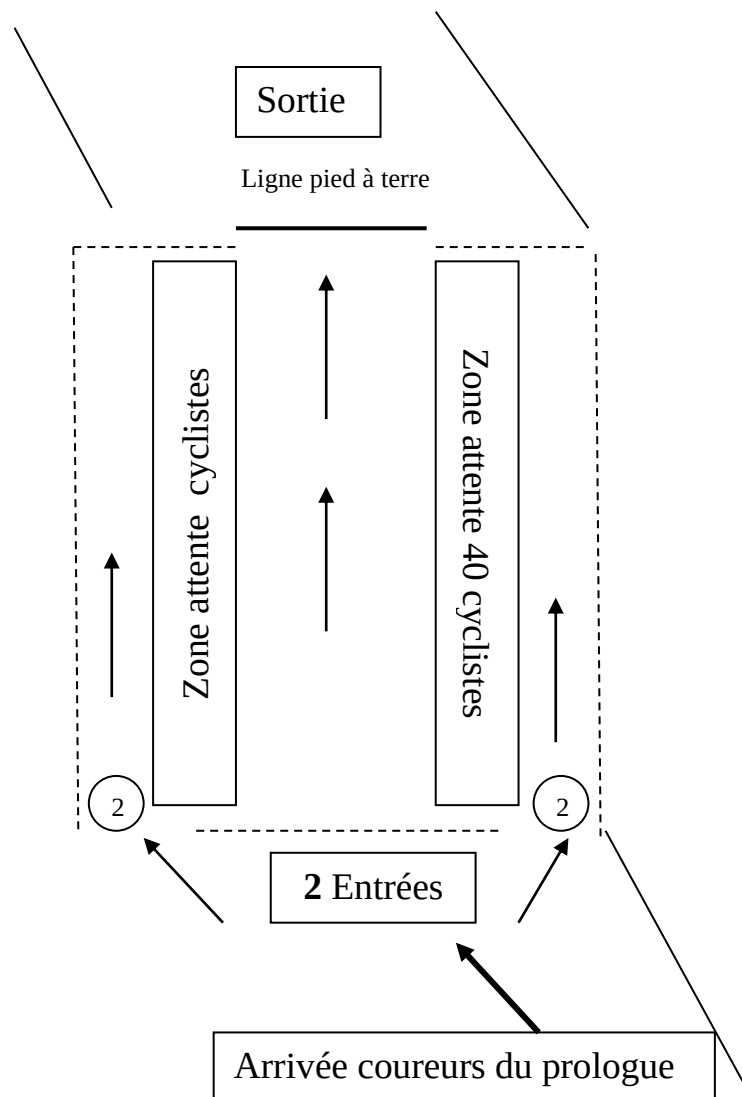
- 1 : parking
- 2 : Zone Prologue course à pied
- 3 : zone parcours vélo
- 4 : Zone accueil Voir Plan détail

11-3 ; Plan détail du Site



1 : Accueil	6 : Zone prologue course à pied
2 : Poste secours, soins	7 : Zone parcours vélo
3 : Local Arbitre et Antidopage et WC	
5 : Parc à Vélo	10 : Podium
	11 : zone contrôle technique

11-4 ; Plan “Parc à Vélo” zone de transition



Attention 2 entrées bien repérer dans quelle rangée est votre cycliste avant de partir pour le prologue